

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos au 31/12/2020

A l'Assemblée Générale de l'association ARDEQAF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARDEQAF, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 07 mai 2021
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Philippe RIMMER



BILAN ACTIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2020

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	100 774,11	51 593,02	49 181,09	54 022,55
Constructions	5 858 517,86	2 798 326,73	3 060 191,13	3 231 661,12
Installations techniques, matériel et outillage	199 442,93	187 295,86	12 147,07	17 136,37
Autres immobilisations corporelles	1 245 406,06	1 069 095,83	156 310,23	195 582,75
Immob. en cours / Avances & acomptes	127 255,00		127 255,00	31 338,00
Immobilisations financières				
Participations				
Autres titres immobilisés	324 473,67		324 473,67	324 443,17
Autres immobilisations financières	7 588,57		7 588,57	5 988,57
ACTIF IMMOBILISE	7 863 458,20	4 126 311,44	3 737 146,76	3 860 192,53
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 296 856,17	22 677,60	1 274 178,57	1 129 329,27
Fournisseurs débiteurs	3 314,59		3 314,59	2 801,30
Personnel	296,87		296,87	900,30
Autres créances	593 608,33		593 608,33	870 660,70
Divers				
Valeurs mobilières de placement	150 000,00		150 000,00	150 000,00
Disponibilités	1 746 254,55		1 746 254,55	1 901 883,12
Charges constatées d'avance	41 510,29		41 510,29	40 258,54
ACTIF CIRCULANT	3 831 840,80	22 677,60	3 809 163,20	4 095 833,23
TOTAL ACTIF	11 695 299,00	4 148 989,04	7 546 309,96	7 956 025,76



BILAN PASSIF

ARDEQAF CONSOLIDE

31/12/2020

	31/12/2020	31/12/2019
PASSIF		
Capital social ou individuel	832 728,41	832 728,41
Autres réserves	1 847 505,27	1 978 753,51
Résultat de l'exercice	553 248,77	-131 248,24
Subventions d'investissement	1 977 653,79	2 068 032,76
Provisions réglementées	28 353,59	28 353,59
CAPITAUX PROPRES	5 237 489,83	4 772 620,03
Provisions pour risques	39 000,00	
Provisions pour charges	409 909,60	347 149,75
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	448 909,60	347 149,75
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	497 956,35	587 879,43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 784,50	303 276,49
Personnel	175 148,06	165 679,34
Organismes sociaux	259 299,05	247 764,91
Autres dettes fiscales et sociales	101 988,13	782 928,23
Dettes fiscales et sociales	536 415,24	1 198 372,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 134,49	3 134,49
Autres dettes	16 203,42	12 295,48
Produits constatés d'avance	513 416,53	733 297,61
DETTES	1 859 910,53	2 836 255,98
TOTAL PASSIF	7 546 309,96	7 956 025,76



	du 01/01/20 au 31/12/20	du 01/01/19 au 31/12/19
PRODUITS		
Production vendue	3 029 422,14	2 281 245,63
Subventions d'exploitation	2 607 147,62	3 996 311,17
Autres produits	106 574,71	94 743,70
Total	<u>5 743 144,47</u>	<u>6 372 300,50</u>
CONSOMMATIONS M/SES ET MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	6,70	13,85
Autres achats & charges externes	1 150 098,25	1 462 119,35
Total	<u>1 150 104,95</u>	<u>1 462 133,20</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	4 593 039,52	4 910 167,30
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	323 455,39	350 623,74
Salaires et Traitements	2 958 948,05	3 124 440,52
Charges sociales	1 102 200,22	1 229 128,84
Amortissements et provisions	436 473,28	330 956,40
Autres charges	21 349,70	5 438,49
Total	<u>4 842 426,64</u>	<u>5 040 587,99</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-249 387,12	-130 420,69
Produits financiers	2 132,76	5 336,13
Charges financières	8 183,72	9 806,76
Résultat financier	<u>-6 050,96</u>	<u>-4 470,63</u>
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-255 438,08	-134 891,32
Produits exceptionnels	847 666,98	189 460,82
Charges exceptionnelles	38 980,13	173 901,74
Résultat exceptionnel	<u>808 686,85</u>	<u>15 559,08</u>
Impôts sur les bénéfices		<u>11 916,00</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	553 248,77	-131 248,24

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers : elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'Association ARDEQAF. Les éléments d'information ne sont fournis que pour autant qu'ils présentent un caractère significatif. Le résultat de l'exercice 2020 est un excédent de 553 248.77 euros.

PRINCIPES COMPTABLES MIS EN OEUVRE

Les comptes annuels de l'Association sont établis selon les normes comptables définies par le plan comptable général élaboré par le conseil national de la comptabilité et approuvé par l'arrêté ministériel du 27 avril 1982 et par référence à l'instruction comptable applicable aux établissements du secteur sanitaire et social gérés par des organismes privés à but non lucratif.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

La méthode du prorata temporis est appliquée pour l'amortissement des immobilisations, les biens sont amortis dès leur date de mise en service.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

La comparaison des deux exercices a été rendue possible.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant

ENGAGEMENT RECUS PAR L'ASSOCIATION

Néant



REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2020, les rémunérations versées aux trois cadres dirigeants et salariés les mieux rémunérés se sont élevées à **175 188 euros**.

ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	25 ans
Agencements et installations	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel roulant	5 ans
Mobilier de bureau	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

ACTIF CIRCULANT

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Une hypothèque conventionnelle de premier rang a été inscrite à hauteur de 430 000 euros pour la garantie du prêt de 430 000 euros.

Un nantissement de comptes de titres financiers a été constitué à hauteur de 101 504 euros pour la garantie du prêt de 145 000 euros.



Un nantissement de comptes de titres financiers à hauteur de 204 000 euros pour la garantie du prêt de 400 000 euros.

ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE

La provision pour charges de 409 909.6 euros correspond aux engagements retraite à fin 2020 pour 377 352.60 € .

PROVISION POUR RISQUES

Une provision pour un litige aux prudhommes a été constituée à hauteur de 39 000€.
Une provision pour rupture conventionnelle a été constituée à hauteur de 32 557 €.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pour l'exercice 2020 les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 10 596 euros.



PRODUITS A RECEVOIR**361 263.06 €****Dont :**

CAFERUIS	Heures réalisées 2020	20 714,58
MJ	Heures réalisées 2020	14 566,50
SDN	Heures réalisées 2020	9 953,30
ME	Heures réalisées 2020	2 688,00
MA	Heures réalisées 2020	23 635,16
ES	Heures réalisées 2020	908,60
bilan compétence	Heures réalisées 2020	980,00
VAE	Heures réalisées 2020	20 935,83
Factures FC	Heures réalisées 2020	4 162,00
UNIFORMATION	décembre 2020	4 475,00
DRIF déc aide contrat apprentissage		166,66
Mutex prévoyance		1 722,88
Appel offre subvention AES		40 323,24
Subvention OETH		1 017,00
Solde subvention AGEFIPH		33 000,00
Subvention pic app complément 2020		125 984,00
OPCO Coût contrat 2020		51 152,31
OPCO Participation repas hébergé		4 878,00
		361 263,06



FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES..... 155 138.14 €**Dont :**

Report 2019 cfas	18 120,57
Affranchissements déc 2020	1 992,44
Frais déplacements déc 2020	2 169,45
CFA Tours frais resto 09-12/20	1 491,9
Loyer tours 2020	5 000
Loyer 28 2020	5 000
CFA Chartres repro 2020	457,8
CM 36 part 2020	19 093
Prestations tours	7 200
Prestations pédagogiques	46 668,72
Commissaire aux comptes	5952
Eau	968,29
Canon	2 022,45
CG 18 Loyers	11 821,92
CG 28 Loyers	9 317,7
Redevance UNAFORIS	11 039,37
Respire élagage	5 104
Apajh réparation frigo	1 046,53
Copies crea	672
	155138,14

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**41 510.29 €**

LICENCE 2021 ANTIVIRUS F-SECURE	1 180,48
WOLTERS ABONT MEMO SOCIAL2021	18,29
WOLTERS LIAISONS SOCIALES 2021	196,54
WOLTERS KLUWER MEMO SOCIAL	36,57
EDIT F LEFEBVRE ABT ALERTE&CONSEILS	75,50
ASH - ABONT GUIDE NERET	42,20
AURIGA MAINTENANCE PAYBOX 2021	502,70
ASH BOURGES 2020	60,83
AURIGA MAINTENANCE 2021	419,98
ELSEVIER ABT METIERS PETITE ENFANCE	83,00
ABONT SCIENCES HUMAINES PMART 2021	61,50
PMB HEBERG 2021	1 164,67
PMB ASSISTANCE 2021	500,28
QUADIENT MACH AFFRANC 2021	758,17
RF PAYE 2021	172,51
ABONT PART 20201	234,00



ABONT 2020	382,50
RF SOCIAL ABONT 2021	312,50
ORANGE PARE FEU 2021	68,05
EDITIONS LEGISLATIVES ABONT 2021	340,86
EDIT LEGISLATIVES ABONT 2021	64,32
AURIGA MAINT MODULES AURION 2021	13 106,24
QUADIENT LOC BALANCE 2021	845,27
ABONT 20201	487,00
DALLOZ REVUE DROIT SANT&SOC 2021	393,09
ABT 2021 REVUE FRANC AFF SOCIALES	68,04
ASH PART 2021	1 149,75
ELSEVIER ABONT 2021 NEUROPSYCHIATRI	617,00
TEAM VIEWER PART 20201	2 506,14
ABONT 2021 CAHIERS FRANCAIS	34,20
ABONT 2021 REVUE EMPAN	70,00
ABONT 2021	59,00
GALLIER MAINTENANCE 2021	1 965,17
AUBEAUFIXE MAINT SITE INTERNET 2021	244,50
ELSEVIER ABONT 2021 TRAITE PED/PSY	770,00
AVEM LOC + MAINT TPE PART 2021	402,00
ADSCOM JANV 2021	30,00
EDIT LEG GUIDE FAMILIAIAL/PROTECTION	321,01
EDIT LEG GUIDE DU HANDICAP 2021	169,00
EDIT LEG GUIDE DU TRAVAIL/L'INTERV	350,00
ALTERNATIVES ECONOMIQUES ABONT 2021	69,00
HUMENSIS ABONT 2021 PSYCHIATRIE ENF	80,00
ORANGE 01 AU 22/01	21,56
ORANGE ALARME INCENDIE 01 AU 22/01	21,56
ZOOM JANV A NOV 20201	153,89
ABONT 2021	75,00
ABONT FICHES PRATIQUES 2021	447,58
L'ETUDIANT SALON 28/01 AU 28/02/202	1 950,00
SOLOCAL - BOOSTER SITE JANV/FEV 2021	720,00
SOLOCAL BOOSTER SITE JANV/FEV 2021	480,00
ABONT LA REP DU CENTRE	312,02
EDITION LEFEBVRE MEMENTO SOCIAL	345,20
THYSSEN MAINT POTAIL LA MOTHE 2021	54,04
C.F ABONT LA REP NUMERIQUE 2021	228,70
CHAMP SOCIAL ABONT 2021	240,03
ABONT REVUE ESPRIT 2021	130,00
ABONT JOURNAL AC	75,00
INSERTION ONISEP	2 959,00
MAINTENANCE ASCENCEUR 2021 1 ER TRIM	570,00
ELIS RECHARGES JANVIER 2021	78,00
ORANGE CHARTRES 01 AU 26/01/21	72,46
VODOLIS MAINT TEL 1 ER TRIM 21	469,82

LA VIE OUVRIERE ABONNT 21	84,00
ORANGE JANVIER	160,92
ORANGE JANVIER	770,78
TEMPS MODERNES LIVRES	678,87
	41 510,29

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

513 416.53€

ME SE	74 049,78
AS SE	5 075,91
ES SE	30 168,92
AS VD	18 826,00
ES VD	50 262,22
ETS	11 180,00
ME VD	19 873,33
CAFERUIS DI	4 311,00
TRUMEAU DENIS	1 503,60
TARRADE CAROLINE	5 641,65
TOURON AUDREY CAF 21	5 502,75
ERASMUS BLISC	29 906,36
ERAMUS PLUS MOBILITE	23 380,00
AVANCE REGION 2021	233 735,00
TOTAL	513 416,53

DETTES FISCALES ET SOCIALES

536 415.24€

dont :

Personnel.....	175 148.06 €
Organismes sociaux.....	259 299.05 €
Etat et collectivités publiques.....	101 968.13€

Charges exceptionnelles.....38 980.13€

672 Charges sur exercice antérieur	
régularisation dossier FSE 2019	38 461,11
régularisation maintenance 2019	35,17
678 Autres charges exceptionnelles	
Trop versé pôle emploi	360
Amende routière	92,5
Diverses régularisations	31,35
	38 980,13

Produits exceptionnels.....847 666.98 €

770000	solde comptes de tiers	2 485,91
	réintégration reliquat taxe apprentissage	662 960,33
777100	Reprise subvention au résultat	174 317,47
777200	Remboursement maif	7 903,27
		847 666,98

Les modalités de financement des CFA ont été modifiées par la loi de septembre 2018. Les reliquats de taxe n'excédant pas un tiers des charges de fonctionnement au 31 décembre 2019 sont laissés au profit des CFA afin de financer leur activité puisqu'ils n'avaient pas de réserves auparavant. C'est pourquoi ce montant de 662 960.33 est inscrit en produits sur 2020 afin de constituer les réserves du CFAS.

Comptes annuels au 31/12/2020					
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS					
IMMOBILISATIONS	Valeur brute	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL (I)	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	100 774,11				100 774,11
Constructions/Agencements	5 820 208,73	38 309,13			5 858 517,86
Installations techniques	199 593,12	1 289,39	1 439,58		199 442,93
Autres immobilisations corporelles	1 198 766,44	46 639,62			1 245 406,06
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours	31 338,00	95 917,00			127 255,00
Avances et acomptes					-
TOTAL (II)	7 350 680,40	182 155,14	1 439,58	-	7 531 395,96
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					-
Prêts					
Autres titres et immobilisations financières	330 431,74	1 830,50	200,00		332 062,24
TOTAL (III)	330 431,74	1 830,50	200,00		332 062,24
TOTAL (I+II+III)	7 681 112,14	183 985,64	1 639,58	-	7 863 439,20

Comptes annuels au 31/12/2020					
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles					
TOTAL (I)	0	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	46751,56	4841,46			51 593,02
Constructions/Agencements	2 588 527,61	209 799,12			2 798 326,73
Installations techniques	182 456,75	4 839,11			187 295,86
Autres immobilisations corporelles	1 003 183,69	87 351,67	1 439,53		1 089 095,83
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours					-
Autres					-
Immobilisations corporelles en cours					-
TOTAL (II)	3 820 919,61	306 831,36	1 439,53	-	4 126 311,44
TOTAL (I+II+III)	3 820 919,61	306 831,36	1 439,53	-	4 126 311,44

Comptes annuels au 31/12/2020							
NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	Montant début exercice	Affectation des résultats	Mouvements postes	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice	
FONDS PROPRES							
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds associatifs sans droit de reprise	798 518,85					798 518,85	
RESERVES							
Statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementaire :							
-investissement	637 857,91					637 857,91	
-compensation	177 369,44					177 369,44	
-trésorerie	220 934,96					220 934,96	
Autres réserves	976 800,76	- 131 248,24				845 552,52	
REPORT A NOUVEAU							
Report à nouveau excédentaire						-	
Report à nouveau déficitaire						-	
Lié aux résultats antérieurs						-	
RESULTAT COMPTABLE	- 131 248,24	131 248,24		553 248,77		553 248,77	
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Réserves de trésorerie							
Subventions d'investissements	2 066 032,76			85 938,50	174 317,47	1 977 653,79	
Différence sur réalisations d'éléments d'act	26 353,59					26 353,59	
Autres provisions réglementées							
TOTAL (I)	4 772 620,03	-	-		174 317,47	5 237 489,83	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour risques							
Provisions pour départ à la retraite						-	
Provisions pour charges	347 149,75			68 804,27	6 044,42	409 909,60	
Provisions pour grosses réparations						-	
Provisions pour ARTT						-	
Autres provisions risques et charges				39 000,00		39 000,00	
TOTAL (II)	347 149,75	-	-	68 804,27	6 044,42	448 909,60	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION							
Sur immobilisations :							
-incorporelles							
-corporelles							
-financières							
Sur stocks et en cours							
Sur comptes clients	17 981,87			22 677,60	17 981,87	22 677,60	
Autres provisions pour dépréciation						-	
TOTAL (III)	17 981,87	-	-	22 677,60	17 981,87	22 677,60	
TOTAL GENERAL (I+II+III)	5 119 769,78	-	-	68 804,27	180 361,89	5 686 399,43	
Dont dotations et reprises :							
-d'exploitation				22 677,60	17 981,87		
-financière							
-exceptionnelle							

Comptes annuels au 31/12/2020

TABLEAU DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		à un an au plus	à plus d'un an
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	332 062,24	7 588,57	324473,67
Comptes clients et comptes rattachés	1 296 856,17	1 296 856,17	
Autres créances	593 608,33	593 608,33	
Charges constatées d'avance	41 510,29	41 510,29	
TOTAL	2 264 037,03	1 939 563,36	324473,67
(1) Montant :			
-Prêts accordés en cours d'exercice			
-Remboursements obtenus en cours d'exercice			

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE	
		1 an au plus	à plus de 1 an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	497 287,90	75 619,19	421 668,71
Emprunts et dettes financières divers	608,45	608,45	
Fournisseurs et comptes rattachés	289 469,91	289 469,91	
Dettes fiscales et sociales	536 415,24	536 415,24	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 134,49	3 134,49	
Autres dettes	16 203,42	16 203,42	
Produits constatés d'avance	513 416,53	513 416,53	
TOTAL	1 856 535,94	1 434 867,23	421 668,71
(1)			
Emprunts souscrits en cours d'exercice			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	161 843,39		

